

Le régime spécial de retraite de la RATP



La Caisse de Retraite du Personnel de la RATP



- ✎ Créée le 1^{er} janvier 2006;
- ✎ Organisme de Sécurité Sociale autonome de droit privé;
- ✎ Chargée d'une mission de service public et s'adresse aux affiliés actifs et retraités de la RATP,



Mise à la retraite

- ✎ **L'admission à la retraite intervient à la demande de l'affilié lorsqu'il est en droit d'y prétendre.**
- ✎ **La CRP RATP est votre unique interlocuteur et référent en matière de retraite**



Les conditions à remplir

Avant 2017	Condition d'âge = 60 ans	Condition de service = 30 ans
2017	Condition d'âge = 60 ans et 4 mois	Condition de service = 30 ans et 4 mois
2018	Condition d'âge = 60 ans et 8 mois	Condition de service = 30 ans et 8 mois
2019	Condition d'âge = 61 ans	Condition de service = 31 ans



Abaissement des conditions d'âge et durée de service

En fonction des tableaux : abaissement métier

En 2017	Tableau	Abaissement de la durée	Maximum
Age	B	Tous les 5 ans et 24 jours abaissement de 2 ans	10 ans
	A	Tous les 5 ans et 24 jours abaissement d'1 an	5 ans
Service	A et B	Tous les 5 ans et 24 jours, abaissement d'1 an	5 ans

En 2018	Tableau	Abaissement de la durée	Maximum
Age	B	Tous les 5 ans, 1 mois et 18 jours abaissement de 2 ans	10 ans
	A	Tous les 5 ans, 1 mois et 18 jours abaissement d'1 an	5 ans
Service	A et B	Tous les 5 ans, 1 mois et 18 jours, abaissement d'1 an	5 ans

Abaissement des conditions d'âge et durée de service

En fonction des tableaux : abaissement métier

En 2019	Tableau	Abaissement de la durée	Maximum
Age	B	Tous les 5 ans, 2 mois et 12 jours abaissement de 2 ans	10 ans
	A	Tous les 5 ans, 2 mois et 12 jours abaissement d'1 an	5 ans
Service	A et B	Tous les 5 ans, 2 mois et 12 jours, abaissement d'1 an	5 ans

En 2020	Tableau	Abaissement de la durée	Maximum
Age	B	Tous les 5 ans, 3 mois et 6 jours abaissement de 2 ans	10 ans
	A	Tous les 5 ans, 3 mois et 6 jours abaissement d'1 an	5 ans
Service	A et B	Tous les 5 ans, 3 mois et 6 jours, abaissement d'1 an	5 ans

Abaissement des conditions d'âge et durée de service

Abaissement par enfant si

- Les enfants nés ou adoptés **avant le 1^{er} juillet 2008**
- Les parents doivent avoir interrompu ou réduit leur activité d'une durée continue de 2 mois **entre la naissance et les 3 ans de l'enfant**
- La réduction de la durée de service est de **5 ans maximum**

Si vous ouvrez vos droits en	Abaissement
2017	10 mois
2018	8 mois
2019	6 mois
2020	4 mois



Les différentes conditions de services

Bonification par catégorie

- Si date d'admission avant le **1^{er} janvier 2009**

Tableau	Fraction appliquée sur la durée des services	Maximum
B	1/5	5 ans
A2 après l'âge légal	1/2	

Bonification par enfant d'une année

- Si l'enfant est né, adopté ou recueilli **avant le 1^{er} juillet 2008**;
- Si les assurés ont réduit ou interrompu leur d'activité d'une durée continue de 2 mois **entre la naissance et les 3 ans de l'enfant**;
- Si les assurés ont éduqué chacun de ces enfants au moins **9 ans**.



Les majorations de durée d'assurance

- 👤 **Majoration liée à l'accouchement : pour chaque enfant né après le 1^{er} juillet 2008.**
- 👤 **Majoration liée à l'éducation d'un enfant dont l'invalidité est égale ou supérieure à 80%.**



Modalités de l'arrondi des trimestres liquidables

- Les périodes et bonifications s'expriment en trimestres.

1 mois = 30 jours

1 trimestre = 90 jours

1 année = 360 jours

- La fraction de trimestre égale ou supérieure à 45 jours est comptée pour 1 trimestre;



Paramètres à prendre en compte

- Durée d'assurance carrière (temps)
- Durée de services (cotisés)
- Durée de référence
- Taux de remplacement
- Décote
- Surcote



La durée d'assurance carrière

 **Durée d'assurance RATP**

 **Durée d'assurance Autres Régimes**

La durée d'assurance carrière permet de déterminer le coefficient de minoration (décote) ou de majoration (surcote)



La durée de service

Périodes cotisées

- Services effectifs et services militaires;
- Rachat années d'études (12 trimestres maximum);
- Rachat de cotisations liées au temps partiel (4 trimestres maximum);
- Depuis le 1^{er} juillet 2008, les périodes d'interruption ou réduction d'activité par enfant né ou adopté, dans la limite de 3 ans par enfant;
- Validation des périodes de détachement (article 33 du statut du personnel de la RATP).

Périodes réputées cotisées

- Bonification par catégorie de 1/5 et 1/2;
- Bonification pour enfants nés, adoptés ou recueillis avant le 1^{er} juillet 2008;
- Campagnes simples ou doubles.



Durée de référence

Nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une pension au taux plein RATP (75%).
La durée de référence est fonction de la date d'ouverture de vos droits.

Période où vos droits sont ouverts	Nombre de trimestres
A compter du 01.07.2016 jusqu'au 30.06.2017	164
A compter du 01.07.2017 jusqu'au 30.06.2018	165
A compter du 01.07.2018 jusqu'au 30.06.2019	166
A compter du 01.07.2019 jusqu'au 31.12.2019	167
A compter du 01.01.2020 jusqu'au 30.06.2020	167
A compter du 01.07.2020 jusqu'au 31.12.2020	167
A compter du 01.01.2021 jusqu'au 31.12.2021	168
A compter du 01.01.2022 jusqu'au 30.06.2022	168
A compter du 01.07.2022	168



Taux de remplacement

Il sert à déterminer le montant de votre pension.

$$\frac{\text{durée de service}}{\text{durée de référence}} \times 75\%$$

Taux limité à 75 % sauf si campagnes doubles (80 %)

Indépendamment de l'attribution d'un coefficient de décote ou surcote



Décote :

calcul du nombre de trimestres manquants

La décote est un « malus » qui réduit le taux de remplacement.

Si durée d'assurance carrière < durée de référence individuelle
= décote

Toutefois, on peut annuler la décote lorsqu'on atteint une date donnée.



Age d'annulation de la décote

Période où vos droits sont ouverts	Nombre de trimestres	Age d'annulation de décote
A compter du 01.07.2016 jusqu'au 30.06.2017	164	Age d'ouverture de droit + 12 trimestres
A compter du 01.07.2017 jusqu'au 30.06.2018	165	Age d'ouverture de droit + 13 trimestres
A compter du 01.07.2018	166	Age d'ouverture de droit + 14 trimestres
A compter du 01.07.2019 jusqu'au 31.12.2019	167	Age d'ouverture de droit + 15 trimestres
A compter du 01.01.2020 jusqu'au 30.06.2020	167	Age d'ouverture de droit + 15 trimestres
A compter du 01.07.2020 jusqu'au 31.12.2020	167	Age d'ouverture de droit + 16 trimestres
A compter du 01.01.2021 jusqu'au 30.06.2021	168	Age d'ouverture de droit + 16 trimestres
A compter du 01.07.2021 jusqu'au 31.12.2021	168	Age d'ouverture de droit + 17 trimestres
A compter du 01.01.2022 jusqu'au 30.06.2022	168	Age d'ouverture de droit + 17 trimestres
A compter du 01.07.2022	168	Age d'ouverture de droit + 18 trimestres



Surcote

Un coefficient de surcote pour tout trimestre effectué :

Seuls les trimestres entiers (90 jours) et cotisés au-delà de la condition d'âge sont retenus

les bonifications $1/5$ et $1/2$ ainsi que les campagnes ne sont pas prises en compte

- **Au-delà de la condition d'âge**

Et

- **Durée d'assurance carrière > Durée de référence individuelle**



Calcul de la pension

- Le montant de la pension est calculé à partir du coefficient applicable à l'agent pendant les 6 derniers mois d'activité (cotisations).
- Les mesures d'entreprise, ainsi que les points nuit relèvent de l'entreprise RATP et ne sont pas prises en compte dans le calcul de la pension :

Formule de calcul

(Valeur du point x coefficient retraite) x (taux de calcul)



Cotisations sur pension

👤 Votre pension vous est toujours communiquée en montant brut.

👤 A celle-ci, il vous faut retirer :

- CSG : 8,3 %
- CRDS : 0,5 %
- CASA : 0,3 % (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie)

● Soit : 9,1 % de prélèvements au maximum en fonction de votre situation fiscale,



Majoration pour enfants

Conditions :

- Avoir au moins **3 enfants**;
- Les avoir élevés au moins **9 ans**, avant leur 20^{ème} anniversaire;
- Que le 3^{ème} enfant soit âgé de **16 ans** au minimum, le paiement intervient le 1^{er} du mois suivant la demande.

Le montant brut de la pension est majoré de :

- **10 %** pour les 3 premiers enfants;
- **5 %** par enfant supplémentaire.

Maximum pension + majoration pour enfant : 100% de la dernière rémunération soumise à cotisation.



Pension de réversion

Conditions à remplir pour en bénéficier

MARIAGE

Sur la base de 50% de la pension du pensionné
Elle est versée sans condition de ressources



Pension de réversion

MARIAGE AVANT LA CESSATION D'ACTIVITE

Sans enfant né (e) de cette union	Le mariage doit être contracté 2 ans avant cette cessation.	Versement sans condition d'âge
Avec enfant né (e) de cette union	Il suffit d'être marié avant cette cessation.	Versement sans condition d'âge

MARIAGE APRES LA CESSATION D'ACTIVITE

Sans enfant né (e) de cette union	Le mariage doit avoir duré 4 ans après cette cessation.	Versement au 55 ans du conjoint survivant
Avec enfant né (e) de cette union	Le mariage doit avoir duré 2 ans après cette cessation.	Versement sans condition d'âge



Cumul emploi retraite

Votre obligation :

- ✎ Avoir cessé toute activité professionnelle.
- ✎ Devoir impérativement en informer la Caisse de retraites du personnel de la RATP **par écrit au plus tard dans le mois qui suit la reprise d'activité**, et ce, quel que soit le niveau de rémunération que vous procure cet emploi.
 - Une déclaration tardive pourrait être considérée comme une fraude et entraîner des poursuites.



Se reporter à la notice explicative contenue dans le dossier.

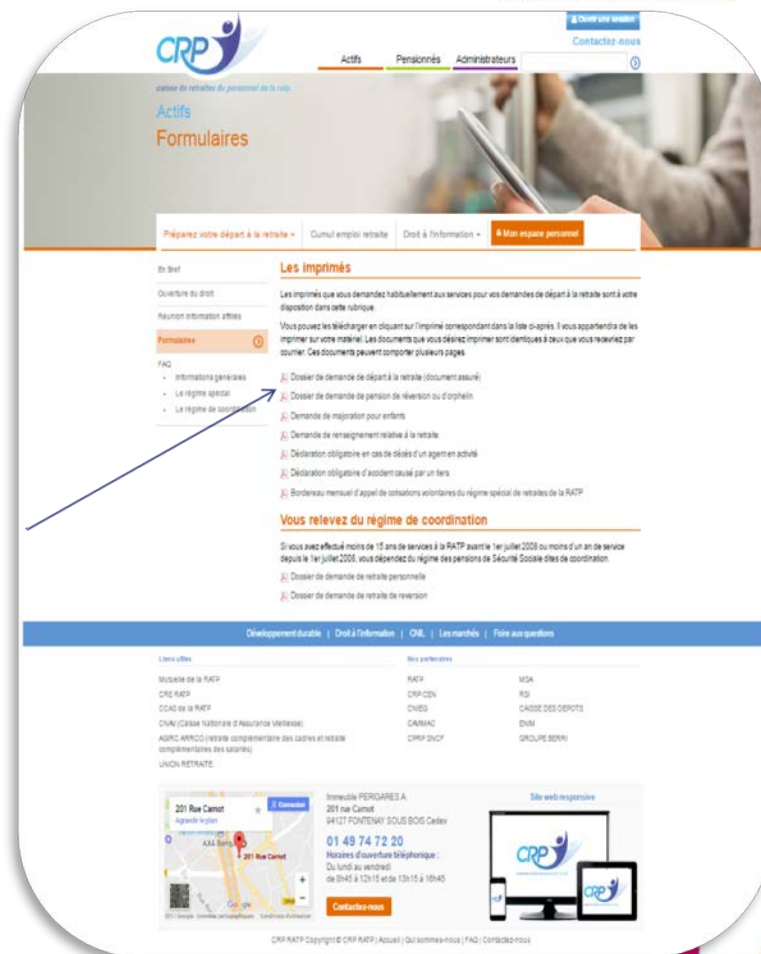


Présentation de l'espace personnel du site



The screenshot shows the CRP website home page. At the top, there is a navigation bar with 'Actifs', 'Personnés', and 'Administrateurs'. Below this, a banner reads 'Bienvenue sur le site de la CRP RATP'. A main menu includes 'Accueil', 'La Caisse', 'Publications', 'Cumul emploi retraite', and 'Mon espace personnel'. Three large circular icons are visible: 'Vos questions', 'Vos formulaires', and 'Etablir votre retraite'. Below these are several news articles with dates and titles, such as '01 septembre 2016 Couverture des allocations en ligne pour les réunions d'information 2016' and '23 août 2016 Calendrier de paiement des pensions'. At the bottom, there is a footer with 'CRP RATP Copyright © CRP RATP | Accueil | Qui sommes-nous | FAQ | Contactez-nous'.

Dossier de demande de départ à télécharger



The screenshot shows the 'Formulaires' page on the CRP website. The page title is 'Formulaires' and it features a sub-header 'Préparez votre départ à la retraite'. There are three main sections: 'Ouvrir le droit', 'Les imprimés', and 'Vous relevez du régime de coordination'. The 'Les imprimés' section lists several documents to be downloaded, such as 'Dossier de demande de départ à la retraite (document assuré)', 'Demande de pension de réversion ou d'orphelin', and 'Déclaration obligatoire d'accident causal par un tiers'. The 'Vous relevez du régime de coordination' section lists 'Dossier de demande de retraite personnelle' and 'Dossier de demande de retraite de réversion'. At the bottom, there is a table of 'Nos partenaires' including 'MUSEE de la RATP', 'CRP RATP', 'CCAS de la RATP', 'AGIRC ARRCO', and 'UNION RETRAITE'. The footer contains 'CRP RATP Copyright © CRP RATP | Accueil | Qui sommes-nous | FAQ | Contactez-nous'.



Documents adressés lors de la réception du dossier de demande de départ à la retraite



Fontenay-sous-Bois, le 24 septembre 2019

Metricule :

Dossier suivi par :
Tél : 01.49.74.72.20

Objet : Accusé de réception de votre dossier de demande de départ

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande de retraite personnelle en date du 01/07/2019.

Les prochaines étapes du traitement de votre dossier, que vous pouvez suivre dans votre espace personnel sur notre site www.crprtp.fr dans l'onglet « Suivi de mes demandes », sont les suivantes :

- Dans le mois précédant votre départ en retraite, vous recevrez une estimation de vos droits à pension ;
- La dernière semaine de votre mois de départ, une notification de retraite détaillant vos droits, accompagnée de votre titre de pension, vous sera adressée ;
- Et l'avant dernier jour ouvré de votre mois de départ, le virement de votre pension sera effectué.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

P/Le Directeur



201, rue Carnot - 94127 Fontenay-sous-Bois Cedex - Tél : 01 49 74 72 20 - Fax : 01 48 73 70 98 - www.crprtp.fr
SpA 492 944 010K27 - AFF - 61042

Simulation de Pension

Situation au

Edité le 24 septembre 2019

Les renseignements fournis à titre d'information ne présentent aucune valeur juridique individuelle et ne sauraient être opposés à la CRP RATP

Situation	Périodes	Note	Droit					Liquidation					Detail		
			B	A1	A2	S	S/3	B	A1	A2	S	S/3			
Code	Date/Debut	Date/Fin	A	M	J	A	M	J	A	M	J	A	M	J	

Signification des codes

- Service effectif
- Congés
- Période sans solde que l'agent peut racheter auprès de la CRP RATP
- Période non validable

Services actifs

Services actif B

Services actif A1

Service actif A2 avant l'âge légal (*)

Service actif A2 après l'âge légal (*)

Services sédentaires

Services militaires

Rachat Périodes de Temps Partiel avant le 01/07/2008

Rachat Périodes de Temps Partiel après le 01/07/2008

Rachat Trimestres d'Etudes

Validation des Périodes de Débarquement (Article 33)

Validation Congés parentaux (pour enfants nés après le 01/07/2008)

Montants

Bonification 1/3 B + 1/2 A2 après l'âge légal (*)

Bonification enfants (enfants nés avant le 01/01/2008)

Majoration enfants handicapés

Majoration liée à l'assouplissement (enfants nés à compter du 01/07/2008)

Campagne simple et / ou double


Montants de liquidation

201, rue Carnot - 94127 Fontenay-sous-Bois Cedex - Tél : 01 49 74 72 20 - Fax : 01 48 73 70 98 - www.crprtp.fr - Siret 490 364 015 00027 - APE : 85302

1/1



Documents adressés à la fin du mois de départ



Notification de retraite

Titulaire de la pension :
 Nom prénom: _____
 Date de naissance: _____
 N° Sécurité Sociale: _____
 N° de dossier: _____

Date d'effet : _____
Motif de départ : _____

Journée sans Solde : (année) (mois) (jour)

	Durée d'assurance			Durée de service		
	A	M	J	A	M	J
Services actifs B						
Services actifs A1						
Services actifs A2 avant l'âge légal						
Services actifs A2 après l'âge légal						
Services sédentaires						
Services militaires						
Rachat de périodes de temps partiel avant le 01/07/2008						
Rachat de périodes de temps partiel après le 01/07/2008						
Rachat de trimestres d'études						
Validation des périodes de détachement (article 33)						
Validation des congés parentaux (entree née après le 01/07/2008)						
Durée de service retenue pour le droit						
Durée de service retenue pour la liquidation						
Bonification 1/5 B - 1/2 de A2 après l'âge légal						
Bonification enfant (né avant le 01/07/2008)						
Majoration liée à l'accouchement (entree à compter du 01/07/2008)						
Majoration enfants handicapés						
Campagnes simples et/ ou doubles						
TOTAL						

Relevé de trimestre


Nombre de trimestres : _____

Éléments de retraite	Montant mensuel
Durée de service	Valeur du point
Durée de rétroscéo	
Trimestres autres régimes	
Durée d'assurance carrière	Pension brute
Taux de remplacement	
Coeff. de minoration ou décote	Majoration pour enfants
Coeff. de majoration ou surcote	CSG 2,4%
Taux de calcul	CSG 5,9 % sur pension
	CRDS 0,5 %
	CASA 0,3%
Coefficient retraite	
	Montant mensuel net
Majoration pour enfants	hors prélèvement à la source

Si vous contestez cette décision, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception de ce courrier pour saisir la Commission de recours amiable de la Caisse de retraites du personnel de la RATP
 201 rue Carnot
 94127 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX

CRPRATP - 201 Rue Carnot - 94127 FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex - Tel. : 01 49 74 72 20 - Fax : 01 48 73 70 98
 Site : 490 364 015 00027


Notification de retraite et titre de pension



caisse de retraites du personnel de la ratp

N° de pension : _____
N° de dossier : _____

Monsieur,



TITRE DE PENSION

Application de l'article R173-I du Code de la Sécurité Sociale
Extrait d'inscription au registre des pensions rente et allocations

Le soussigné, Directeur de la CRP RATP certifie que Monsieur _____, né(e) le _____ est titulaire d'une pension concédée avec jouissance au : sous le N° de dossier : PO.....


Le titre de pension doit être conservé par le bénéficiaire en vue de la justification des ses droits.

Christophe ROLIN

Si vous n'êtes pas d'accord avec les éléments retenus dans la notification de retraite jointe :

- Adressez une simple lettre au **Président de la Commission de Recours Amiable** de la CRP RATP dans un délai de **deux mois** à compter de la réception de cette notification, en indiquant vos numéros de pension et de dossier.

Nous vous souhaitons une excellente retraite, et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur

Christophe ROLIN

